

**Assemblée municipale ordinaire**  
**du lundi 08 décembre 2025**  
**à 20.00 heures à la salle communale**

---

Présidence : M. Jean-Marc Tonna

Secrétariat : Mme Fanny Jeanmaire

M. le Président formule les interpellations d'usages et déclare l'assemblée légalement constituée. Les citoyennes et citoyens ont été régulièrement convoqués à la présente assemblée par insertion dans la Feuille Officielle d'Avis du district de Courtelary n° 41 du 07 novembre 2025. L'assemblée est donc légalement constituée et ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 16 juin 2025, (déposé au secrétariat municipal dès le 07 novembre 2025)
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 85'000.00 pour la réfection de la chaussée et la remise aux normes des collecteurs d'eaux mixtes de la rue des Ramées
3. Discuter et approuver le budget 2026, fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière
4. Discuter et approuver la modification apportée au règlement d'organisation de la crèche municipale
5. Message des autorités
6. Divers

M. Ronald Ermatinger est nommé scrutateur.

Electeurs inscrits : 963

Electeurs présents : 43

Majorité absolue : 22

**1. Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 16 juin 2025, (déposé au secrétariat municipal dès le 07 novembre 2025)**

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 16 juin 2025 a été déposé au bureau municipal 30 jours avant la présente assemblée. La discussion est ouverte mais elle n'est pas demandée, si bien que ce dernier est accepté à l'unanimité des votants par l'Assemblée municipale.

## **2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 85'000.00 pour la réfection de la chaussée et la remise aux normes des collecteurs d'eaux mixtes de la rue des Ramées**

M. Roberto Previtali rapporte au nom du Conseil municipal.

Il précise que le tapis de cette rue est en mauvais état et qu'il n'a pas reçu le moindre rhabillage depuis des années car nous attendions l'opportunité d'y réaliser des réfections plus importantes. Il explique que le Syndicat des eaux de Courtelary-Cormoret va prochainement ouvrir la rue afin de réaliser un bouclage dans ce secteur. La commune pourra donc profiter de ces travaux pour remettre aux normes le collecteur d'eaux mixtes. Dans la foulée, quelques chambres et des liaisons avec la conduite d'eaux usées seront renouvelées. Il précise qu'en effectuant ces travaux l'été prochain, nous réaliserons des économies puisque le SEAUCC prendra à sa charge une partie du goudronnage. Les travaux sont prévus pendant les vacances d'été 2026, donc durant la période de fermeture du Centre éducatif et pédagogique et la déviation du trafic routier se fera au travers des rues du Pacot et de Tabor.

La discussion est ouverte mais elle n'est pas demandée.

M. le président passe au vote à mains levées et c'est à l'unanimité des votants que le crédit d'engagement de CHF 85'000.00 pour la réfection de la chaussée et la remise aux normes des collecteurs d'eaux mixtes de la rue des Ramées est accepté.

## **3. Discuter et approuver le budget 2026, fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière**

M. Benjamin Rindlisbacher rapporte au nom du Conseil municipal et lit le texte suivant :

### Budget 2026

#### Résultat du compte global

*(compte général + financements spéciaux)*

Excédent de charges 191'850,00

qui se compose de :

- |   |            |
|---|------------|
| • Compte général (excédent de charges)                | 160'000,00 |
| • Assainissement des eaux usées (excédent de charges) | 22'350,00  |
| • Gestion des déchets (excédent de charges)           | 9'500,00   |

Pour le budget 2026, il est prévu un excédent de charges du compte général CHF 160'000.00 comparé au budget 2025 de CHF 149'000.00, soit une légère dégradation de CHF 11'000.00. Les pertes estimées des rubriques communales auto-financées ont été adaptées en fonction des comptes 2024 et des travaux à réaliser en 2026. Toutes les positions ont été revues par les membres de la commission du budget avant d'être validées à l'unanimité par le conseil municipal lors de sa séance du 14 octobre 2025.

## Budget 2026

### Investissements

Liste des investissements prévus pour les années futures		
Nature de l'investissement	Montant brut	2026
Ré-aménagement du bureau communal, SANS mobilier	45'000	45'000
Projet de mobilité route communale - analyse et achat de matériel	50'000	25'000
Remplacement balayeuse (machine d'occasion)	60'000	60'000
Assainissement des fontaines (CHF 6'000.00 par fontaine)	180'000	50'000
Remplacement conduites eaux usées aux Ramées	45'000	45'000
Honoraires révision plan de zones global	100'000	20'000
	<b>480'000.00</b>	<b>245'000.00</b>

Rien de luxueux au programme 2026, mais des dépenses nécessaires, utiles et à effet durable. La Municipalité a inscrit au budget 2026 des investissements pour un total de CHF 245'000.00 et n'oublions pas que l'année prochaine est le début du gros projet de rénovation de notre collège.

## Budget 2026

### Les principales différences comparaison budget 2026/ budget 2025

Administration générale (ch)	+	CHF	35'600,00
Ordre et sécurité publique, défense (ch)	+	CHF	20'700,00
Formation (ch)	+	CHF	128'300,00
Culture , sport et loisirs (ch)	+	CHF	15'630,00
Santé (ch)	+	CHF	0,00
Sécurité sociale (ch)	/.	CHF	29'800,00
Transport (ch)	+	CHF	14'650,00
Protection de l'environnement (ch)	/.	CHF	26'000,00
Economie publique (pr)	+	CHF	7'800,00
Finances et impôts (pr)	+	CHF	151'240,00

*ch = charges / pr = produit*

Par rapport au budget 2025, les principales différences proviennent de :

**Augmentations des dépenses de :**

- CHF 35'600.00 pour l'administration générale, cette augmentation provient essentiellement des coûts de l'informatique comprenant une refonte complète des sites internet de la commune et de la crèche et d'aménagements des extérieurs du centre communal pour y accueillir une partie de l'école dans le cadre de la rénovation. Le solde de la différence touche l'ensemble des comptes.
- CHF 20'700.00 pour l'ordre, sécurité publique et défense, provenant principalement de la remise en état des abris de protection civile suite au contrôle de 2024 et de l'augmentation de notre participation à l'organisation régionale de la protection civile.
- CHF 128'300.00 pour la formation et les écoles, augmentation des charges de 86'600.00 pour le syndicat scolaire COVICOU concernant l'augmentation des coûts perçus au titre des OMO (Mesures de pédagogie spécialisées ordinaires), de CHF 30'000.00 de notre participation aux coûts de l'Ecole des Prés de Cortébert, le solde des différences touche l'ensemble des comptes.
- CHF 15'630.00 pour la culture, sports et loisirs, provenant principalement d'une majoration de 15% de la masse salariale de la bibliothèque en raison du déménagement total de cette dernière pour la rénovation du collège. Le solde touche l'ensemble des comptes.
- Pas de changements pour la santé.
- Sous la rubrique transports et télécommunication, on constate une augmentation des charges de CHF 14'650.00, qui est essentiellement due à une diminution des imputations internes vers d'autres rubriques comme l'eau et le cimetière, pas de grands changements au niveau des autres positions.

**Diminution des charges de :**

- CHF 29'800.00 pour la sécurité sociale, qui sont principalement dues à une diminution des coûts des prestations complémentaires versées au canton moins CHF 32'500.00 d'une diminution des coûts de la crèche pour CHF 10'200.00, compensé par une augmentation des

compensations versées au canton à hauteur de CHF 21'000.00 pour l'aide sociale.

- CHF 26'000.00 pour la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, qui sont essentiellement dues au fait que la désaffectation du cimetière a été faite en 2025 et que cette charge sera en totalité dans les comptes de cette année.

#### **Augmentation des recettes de :**

- CHF 7'800.00 pour l'économie publique, cette différence ne demande pas d'explications complémentaires.
- CHF 151'240.00 pour les finances, impôts et péréquation financière.

#### **Charges salariales**

Une augmentation de la masse salariale de 2% a été prévue en attendant les indications du canton de Berne.

#### Budget 2026

Impôts / Péréquation financière  
*comparaison budget 2026 / budget 2025 / comptes 2024*

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Impôts des personnes physiques	3'490'087.00	3'442'750.00	3'465'629.20
Impôts à la source + frontaliers	58'501.00	73'650.00	60'822.35
Impôts des personnes morales	932'052.00	839'250.00	1'810'036.05
Divers impôts	575'000.00	561'500.00	613'540.10
Péréquation financière	17'250.00	72'000.00	86'085.00
	5'072'890.00	4'989'150.00	6'036'112.70

Les impôts ont été calculés selon les rentrées de l'année 2024 et les informations des rentrées connues au 31 août 2025. Même si nous prévoyons toujours les montants avec une certaine prudence, il est à relever que Courtelary peut s'appuyer sur une bonne répartition des revenus entre personnes physiques et morales ce qui limite aussi l'impact des variations liées à la situation mondiale incertaine.

## Budget 2026

### Fortune

	Résultat 2026	Fortune estimée à fin 2026
Compte général	./ CHF 160'000.00	CHF 3'484'613,61
Assainissement des eaux	./ CHF 22'350,00	CHF 403'752,04
Gestion des déchets	./ CHF 9'500,00	CHF 34'299,48

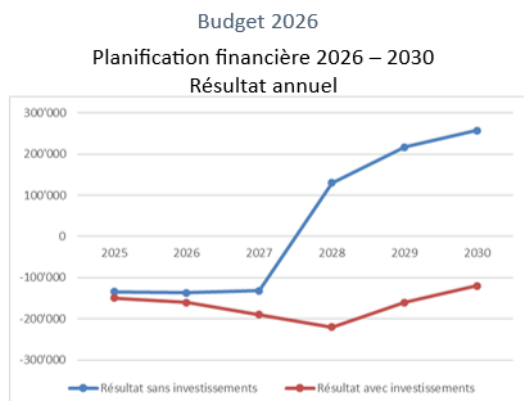
L'évolution de la fortune est basée sur les soldes à fin 2024 plus ou moins les résultats des budget 2025 et 2026.

## Budget 2026 Taxes communales

Quotité d'impôts		2.14
Taxe immobilière		1.10 o/oo de la valeur officielle
Taxe des chiens	CHF	50.— par chien
Taxe d'épuration (consommation)	CHF	2.50 par m3 d'eau consommée
Taxe des déchets	CHF	250.00 par ménage
	CHF	125.00 par personne seule
Taxes de séjour touristique	CHF	1.00 par personne et par nuitée
Forfait logement de vacances	CHF	50.00 par chambre

**Il n'y a pas de changements prévus  
au niveau des taxes communales**

Concernant les taxes communales, il n'y a pas de changements prévus.

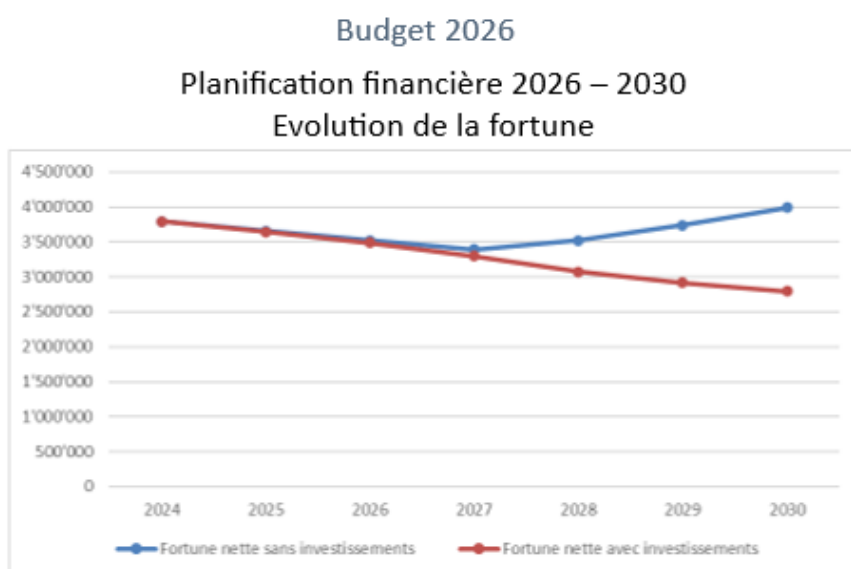


La planification financière présente l'évolution des finances de la commune en tenant compte des investissements connus à ce jour au niveau du conseil municipal.

**Investissements principaux à l'étude pour les années 2026 à 2030 qui ne sont pas incluses dans le budget 2026 :**

- Rénovation du collège, cause principale de la chute de la courbe inférieure en 2028
- Réfection des routes communales et assainissement de la Fleur de Lys
- Assainissement de certains ponts communaux
- Agrandissement et réfection du bâtiment de la voirie

Les courbes présentées montrent bien l'évolution des résultats avec et sans investissement, sachant que si une politique financière prudente est de mise, il ne faut pas exclure les investissements indispensables.



L'impact financier sur la fortune de la commune et basé sur l'image précédente se présente comme montré à l'écran. A la vue de cette diminution qui tient compte des investissements énoncés et qui devront pour certains encore être validés par les citoyens, la fortune n'est pas dans une phase critique, mais va continuer à nous préoccuper et limiter les dépenses à l'essentiel.

## Budget 2026

**Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget 2026 lors de sa séance du 14 octobre 2025 et recommande à l'assemblée municipale d'approuver :**

1. **Le budget 2026**
2. **La quotité d'impôt est fixée à 2.14**
3. **La taxe immobilière : 1,1 0/00**
4. **La taxe d'épuration des eaux usées ;**
5. **La taxe des ordures :**
6. **La taxe des chiens :**

**Inchangées**

Le budget prudent approuvé par vos autorités est supportable pour notre commune, et le conseil continuera de veiller aux dépenses, en concédant toutefois les investissements nécessaires au bien-être des citoyens. Pour cette raison, le conseil municipal, à l'unanimité, vous recommande l'approbation de celui-ci.

La discussion est ouverte, M. Jean-François Leuenberger demande si les crédits hypothécaires qui devront être demandés pour le financement du collège ont déjà été négociés (environ CHF 8 mio) et quel sera l'amortissement prévu ?

M. Vincent Fleury indique qu'un calendrier financier a été demandé aux architectes pour la fin de l'année, avant le lancement des appels d'offres auprès des établissements bancaires. Il précise qu'un fonds, constitué ces dernières années pour limiter l'impact de l'amortissement comptable de l'immobilisation, permettra de lisser ce dernier sur 33 ans. Enfin, bien que les modalités de remboursement des emprunts restent à débattre, les projections budgétaires intègrent actuellement un taux d'intérêt de 3 %.

M. Raymond Kaltenrieder a remarqué au niveau du point « Formation » que nous avons des dépenses en 2024 de CHF 4,054 mio et que l'on budgétise CHF 2,842 mio cette année. Il se demande d'où provient cette différence de CHF 1,2 mio.

M. Vincent Fleury lui répond que ces CHF 1.2 mio correspondent à ce que nous avons mis sur le fonds pour les bâtiments du patrimoine administratif.

Ce montant a été mis au bilan en 2024 et sera amorti dès que le collège aura été rénové.

M. Raymond Kaltenrieder souhaite savoir pourquoi le bénéfice ou la perte de l'exercice n'est pas clairement indiqué sur la page de la récapitulation du budget, mais que la récapitulation montre des soldes équilibrés entre le débit et le crédit.

M. Vincent Fleury comprend cette remarque mais précise que cette mise en page est imposée par le canton dans le cadre de MCH2. Le résultat doit être comptabilisé dans un compte de résultat et se voit dans le détail mais pas dans la récapitulation.

M. Jean-Paul Schwab constate que des dépenses importantes ont été réalisées ces dernières années au niveau des véhicules de voirie. Il se demande s'il ne serait pas préférable et envisageable d'échelonner ces frais sur une période de plusieurs années.

M. Roberto Previtali explique que le renouvellement des véhicules de voirie répond à une nécessité de remplacement en fin de vie, ce qui rend la planification de ces investissements difficile à anticiper avec précision.

M. Vincent Fleury souligne que les compétences de M. Christian Feller, employé de voirie et mécanicien, permettent de réaliser d'importantes économies sur l'entretien du parc automobile. Il rappelle toutefois que le remplacement des véhicules devient inévitable à un certain seuil d'usure.

M. le président passe au vote à mains levées et c'est à l'unanimité des votants que le budget 2026 ainsi que la quotité d'impôt et la taxe immobilière sont approuvés.

#### **4. Discuter et approuver la modification apportée au règlement d'organisation de la crèche municipale**

Mme Marie Delobel rapporte au nom du Conseil municipal et lit le texte suivant :

« Le conseil municipal soumet ce soir à l'assemblée une modification du règlement d'organisation de la crèche municipale. En effet, le Canton de Berne a récemment modifié son Ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF). Ces adaptations touchent directement le fonctionnement des crèches bernoises, et en particulier la manière dont les tranches d'âges des enfants accueillis doivent désormais

être définies. Le changement le plus important concerne la limite d'âge permettant de considérer un enfant comme « bébé ». Celle-ci passe de 12 à 18 mois.

Dès lors, les institutions d'accueil de la petite enfance devront distinguer leurs groupes comme suit :

- Groupe 1 : Enfants de 0 à 18 mois
- Groupe 2 : Enfants dès 19 mois et jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire

Cette nouvelle classification entraîne des conséquences significatives. En effet, un enfant du premier groupe (0–18 mois) est comptabilisé comme occupant 1,5 place, contre 1 place pour les enfants du deuxième groupe. Ce changement aura donc un impact direct :

- Sur les tarifs facturés aux parents
- Sur le taux d'occupation de la Crèche municipale Les Moussaillons
- Ainsi que sur le dimensionnement du personnel nécessaire

Afin de respecter la législation cantonale, il est indispensable d'adapter en conséquence ce règlement d'organisation et c'est la raison pour laquelle il vous est soumis à approbation ce soir. Je précise encore que l'entrée en vigueur de ces nouvelles normes et de la modification est prévue pour le 1er août 2026. »

La discussion est ouverte et M. Jean-François Leuenberger demande si le taux d'occupation actuel est bon et s'il y a beaucoup d'enfants du village.

M. Vincent Fleury lui répond que le taux est bon, sauf les mercredis et vendredis et qu'il y a environ 50% d'enfants venant du village et 50% viennent de localités situées entre Renan et Bienne.

M. Raymond Kaltenrieder demande si cette modification de règlement aura une répercussion économique sur le résultat de la crèche et affectera le porte-monnaie des citoyens.

M. Vincent Fleury lui répond que non. Cette modification de règlement a pour but de pouvoir adapter les tarifs en conséquence. Les coûts supplémentaires seront pris en charge par les parents concernés et également par les bons de garde. En revanche, si cette modification venait à ne pas être acceptée, cela aurait des répercussions pour le porte-monnaie des citoyens.

M. le président passe au vote à mains levées et c'est à l'unanimité des votants que la modification apportée au règlement d'organisation de la crèche municipale est approuvée.

### **5. Message des autorités**

M. Hubert Droz énonce le message suivant :

« Avant que tout un chacun se demande s'il n'y pas déjà assez de gros dossiers ouverts dans notre commune (rénovation du collège, révision du PAL, PAE, ponts, fontaines, bouclages du réseau d'eau et réfection de secteurs pour les eaux usées souvent entre la commune et le SEaucc, EcoPoint, chemins de finage, etc.) juste un florilège de choses qui ne se règlent pas en 3 coups de cuillère à pot, était-ce vraiment utile d'y avoir ajouté un concept de mobilité ? Pour l'aménagement local, et à la suite des ateliers participatifs organisés à la halle de gymnastique, deux groupes d'intérêts avaient vu le jour : Mobilité et Suze. Les réflexions menées par ces groupes avaient été entendues, et nous avons décidé alors de constituer une commission PAL qui s'est réunie à plusieurs reprises. De manière exhaustive, plusieurs problématiques y ont été abordées. Certaines relevant d'un PAL, d'autres non, ou relevant de projets communaux hors révision du PAL. Nous nous sommes alors adjoint les services d'un BAMO, avons mis en place un groupe de travail technique, afin d'ordonner et de prioriser l'ensemble des propositions et de les affecter dans les bons périmètres (PAL, hors PAL). Tout ce travail préparatoire nous a conduit en ce début d'année 2025 à établir une « Vision directrice 2040 » pour la commune et à retenir aussi l'option de conduire une révision complète du PAL, et non pas seulement partielle.

Nous sommes naturellement arrivés à traiter encore et toujours les ponts, dans une optique PAE, dossier toujours gelé, et au final toute l'ossature des axes prioritaires de Courtelary, son fond de vallée, sa ligne CFF, route cantonale, et bien sûr la Suze et le réseau de routes ou chemins communaux. À part les éléments sur lesquels nous n'avons que peu d'influence (géographie, CFF, route cantonale, Suze beaucoup liée au PAE), nous avons jugé que les voies de communication du village constituaient la première pierre de tout l'édifice. Nous avons donc invité trois bureaux d'ingénieurs à soumissionner pour établir un concept de mobilité pour notre

village. Sans entrer dans le détail du cahier des charges soumis au bureau d'ingénieurs, nous avons mentionné quelques objectifs stratégiques :

- Préserver la qualité de vie des habitants
- Permettre le développement des activités économiques
- Adapter l'espace public pour d'avantage de sécurité et de qualité
- Préserver les qualités naturelles et paysagères de la commune
- Doter la commune d'infrastructures techniques de qualité, faciles d'accès et sûres

Il est clair que plusieurs de ces objectifs nécessitent d'autres besoins ou réflexions que la seule mobilité. Comme d'ailleurs la « Mobilité » doit s'appuyer sur un diagnostic de l'existant, un concept de modération de la vitesse, un concept de circulation avec ses mesures (carrefours, propositions pour les ponts en termes de tonnage, gabarit des carrefours, trafic agricole), cheminements piétonniers et pour écoliers, réflexion au sujet des places de parc, priorisation des mesures, estimation des coûts, contraintes légales. Nous sommes heureux de vous informer ce soir que ce concept de mobilité est désormais une réalité bien avancée, certes dans une version de base, aboutie quant aux points essentiels, mais qui nécessite encore du travail (places de parc, un trottoir vers la Landi, la question du trafic agricole à l'est, en lien avec le Pont de Pierre, etc.). L'essentiel prend en compte les cheminements piétonniers et celui des enfants, et évidemment une proposition d'introduction généralisée du 30 km/h dans le village, hors route cantonale et des mesures afférentes (marquage et signalisation) qui n'ont plus aucune mesure avec un ancien projet refusé ici-même. En travail encore, le principe d'un trottoir vers la Landi, traversée de la Suze pour le trafic agricole à l'est, places de parc.

M. Benjamin Rindlisbacher énonce le message suivant :

« Chères citoyennes, chers citoyens de Courtelary,

À l'heure où l'année touche à sa fin, je tiens à vous adresser quelques mots, non seulement en tant que maire, mais aussi en tant que voisin, collègue et membre de cette communauté qui fait la force de notre village. Cette année a

une nouvelle fois été marquée par de nombreux défis, mais également par de belles réussites. Courtelary a démontré, comme toujours, sa capacité à avancer avec solidarité, respect et engagement. Je relève particulièrement ces points qui me tiennent à cœur. Je souhaite tout d'abord remercier toutes celles et ceux qui, par leur travail, leur dévouement ou leur bénévolat, ont contribué au bon fonctionnement et au dynamisme de notre commune : nos employés communaux, mes collègues du conseil, nos associations, nos commerçants, nos artisans, nos enseignants, et bien sûr chaque habitant qui, à sa façon, participe à la vie du village. Un grand merci particulier à Vincent Fleury et Fanny Jeanmaire qui ont été en suite de plusieurs changements au niveau du personnel, les 2 derniers à gérer l'administration. Merci pour leur engagement, de même que Patricia Boillat, notre bouée de secours en cas de besoin. Nous avons vu se concrétiser plusieurs projets importants au cours de l'année écoulée. L'amélioration de certaines infrastructures, et encore les efforts pour renforcer la durabilité de nos actions communales. Ces avancées sont le fruit d'un travail collectif, réalisé avec rigueur et dans l'intérêt de tous. Mais au-delà des projets matériels, ce sont les liens humains qui font Courtelary. Notre commune n'est pas simplement un territoire, c'est un lieu de vie, de rencontre, d'entraide où il fait bon vivre. L'année à venir s'annonce elle aussi riche en perspectives. Nous poursuivrons notre engagement pour une commune moderne, accueillante et durable. Plusieurs projets seront lancés ou renforcés : le projet de rénovation de l'école en particulier et la mise en valeur de notre patrimoine naturel et culturel, ainsi que la continuité de nos efforts pour rendre la vie au village agréable. Ces projets ne pourront être menés à bien qu'avec votre collaboration, vos idées et votre participation active. Je souhaitais également m'adresser aux jeunes de Courtelary, qui ont eu l'occasion de fêter leur majorité dans notre village il y a quelques semaines. Ils sont l'avenir de notre commune. Leur énergie, projets, attentes sont essentiels pour construire le village. Nous continuerons à encourager leur engagement, à soutenir les activités qui leur sont destinées et à les associer davantage aux réflexions communales. À celles et ceux qui nous ont rejoints récemment, je souhaite la bienvenue. J'espère que vous trouverez ici un lieu où il fait bon vivre, un endroit où vous pourrez vous sentir chez vous. Dans les prochains mois,

nous allons organiser un événement pour vous, afin de vous donner l'opportunité de faire plus ample connaissance avec les autorités et le fonctionnement de notre vie communale. À nos aînés, je veux redire combien votre présence, votre expérience et votre regard sont précieux pour notre communauté, et je me réjouis qu'une future association vous permettra de vous retrouver au long de l'année afin d'échanger sur différents thèmes, mais aussi de pouvoir compter sur vos conseil et recommandations. En cette période de fêtes, j'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui traversent des moments difficiles : maladie, solitude, préoccupations personnelles ou professionnelles. Que chacun puisse trouver auprès de ses proches, de ses voisins ou des services communaux le soutien nécessaire pour avancer avec sérénité. Permettez-moi enfin de remercier mes collègues du Conseil communal pour leur travail quotidien, souvent discret mais indispensable, ainsi que les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps sans compter. Votre engagement est un pilier essentiel de la cohésion et de la vitalité de notre village. Merci également à Jean-Marc Tonna pour la gestion sans faille de nos assemblées. Alors que nous nous apprêtons à ouvrir une nouvelle page, je forme le vœu que l'année qui vient soit pour chacun d'entre vous une année de santé, de réussite, de bien-être et d'espoir. Nous aurons encore l'occasion de vous saluer lors de la fenêtre de l'Avent, le 24 décembre prochain, que le Conseil animera sur la terrasse ci-devant. Je vous souhaite, à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année, entourés de ceux qui vous sont chers. Et je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année à venir. Merci pour votre attention, de vous être déplacés ce soir et bon retour chez vous. »

## **6. Divers**

La discussion est ouverte et M. Jean-Paul Schwab remercie le service de la voirie pour le nettoyage effectué auprès de la source des fontaines. Il demande si la source a également été nettoyée afin de pouvoir utiliser cette ressource si un jour cela s'avérait nécessaire.

M. Roberto Previtali lui répond que non.

M. Hubert Droz souligne que la construction du nouveau réservoir de Cormoret garantit une réserve d'eau suffisante, évitant ainsi le recours aux fontaines du réseau.

M. François Oppliger souhaite savoir pourquoi la taille des haies et arbres le long de Bretin et de La Praye n'a pas encore été réalisée, en rappelant qu'un article communal avait pourtant été publié à ce sujet dans la Feuille d'avis dernièrement.

M. Benjamin Rindlisbacher lui répond qu'il prend note de sa remarque et qu'un contrôle sera effectué.

L'assemblée est levée à 20h55.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le président :

La secrétaire :

J.-M. Tonna

F. Jeanmaire